

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 377

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**J.A. 1000 Lausanne 1**  
Hebdomadaire romand  
Nº 377 30 septembre 1976  
Treizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

**377**

# Domaine public

## Brouillard

Rappel. Réalisé trois semaines avant le dernier week-end de votations, dépouillé semble-t-il soigneusement et selon des critères clairs, un sondage révélait que 43 % des Suisses considèrent que la télévision de notre pays est politiquement neutre, tandis que 12 % la situent plutôt à gauche, et 10 % plutôt à droite (35 % des personnes interrogées ne savent pas ou n'ont pas d'opinion). Quelques détails supplémentaires: le plus fort pourcentage des personnes considérant la télévision comme politiquement neutre (46 %) apparaît chez celles qui ont suivi l'école secondaire; les universitaires sont les plus nombreux à placer le petit écran plutôt à gauche (24 %) ou plutôt à droite (13 %); parmi les personnes venant de l'école primaire, un fort pourcentage (47 %) d'indécis; par rapport aux régions linguistiques enfin, un assez fort clivage: dans le total des personnes tenant la télévision pour neutre, on trouve 63 % des Tessinois, 44 % des Alémaniques et 34 % des Romands.

« *A posteriori* » on est frappé, si l'on fait un tant soit peu confiance aux spécialistes du sondage, par le fossé qui sépare une telle investigation, somme toute assez simple à mettre sur pied, et le vote de samedi et dimanche passés, en ce qui concerne la qualité et la quantité des informations recueillies: d'un côté une prise de température assez précise pour être directement exploitable (nécessité d'une politique d'information à la SSR), de l'autre un brouillard politique compact, dans lequel les observateurs les plus chevronnés perdent leur latin. A quand l'introduction d'une explication de vote, lors des consultations sur les grandes questions de principe?

Il reste, si l'on ne peut pas expliquer valablement la réaction du peuple suisse, à tirer au moins la leçon du « non » à l'article constitutionnel proposé sur la radio et la télévision.

La première étape s'impose: il s'agit d'ancrer dans la Constitution la compétence de la Confé-

dération en la matière; c'est le seul point sur lequel tout le monde s'est déclaré d'accord et la rédaction d'un tel article ne devrait pas prendre beaucoup de temps. Une telle procédure aurait au moins deux avantages: d'une part la Constitution ne se trouverait pas encombrée par des problèmes d'intendance, et d'autre part le « vide juridique » à ce chapitre serait comblé rapidement.

A partir de là, le débat politique pourrait avoir lieu sur des bases saines: plus question de cacher son jeu sous une accumulation de termes vagues et solennels, plus question d'éviter les questions cruciales sous le prétexte du raccourci constitutionnel, plus question d'une législation d'application bornée par un dispositif constitutionnel qui en dit à la fois trop et pas assez. Certes, l'évolution de la discussion parlementaire au fil des ans sur le sujet nous apprend que les forces politiques désireuses de mettre la radio et la télévision sous le boisseau feraient jouer là leur influence; mais celle-ci s'exercerait au moins en plein jour, dans le respect des formes démocratiques.

Dans le cas du vote sur l'assurance RC auto, les résultats du scrutin ont au moins l'avantage d'être clairs, même s'il ne faut pas minimiser l'importance du nombre des citoyens acquis aux idées de la VPOD. Deux leçons:

- il devient indispensable, devant les attaques démagogiques de la droite, de réhabiliter le travail de l'administration et du secteur public (que n'a-t-on pas entendu sur les conséquences néfastes d'une étatisation?);
- s'agissant du contrôle des assurances, il faudra mettre à jour le double jeu de la droite qui, d'une part se félicite des mesures prises récemment (nouvelles dispositions sur le Bureau fédéral des assurances) et, d'autre part, refuser de leur donner une quelconque substance en s'opposant à la création de nouveaux postes de fonctionnaires.